



## « EDITO

**Grâce au progrès médical, 70 % des personnes souffrant d'épilepsie peuvent continuer à vivre une vie ordinaire.** Mais 30 % des épilepsies résistent aux traitements chimiques et sont associés à d'autres troubles. Ces épilepsies mettent au défi nos neurologues et experts qui doivent trouver des solutions et s'ingénier à trouver des moyens pour alléger le poids de cette maladie sur le quotidien. **Et, il faut vivre librement et en toute autonomie avec sa maladie** ce qui nécessite d'imaginer et d'innover sans cesse pour garantir à la fois la sécurité, l'autonomie et la dignité des personnes.

Cette innovation et cette créativité doivent s'appliquer tout aussi bien pour l'amélioration de la connaissance et de la prise en charge que dans la réalisation des infrastructures et des équipements. Cette adaptation sans cesse à trouver, notre société devra également l'imaginer à plus grande échelle.

**S'engager à nos côtés, c'est nous donner les moyens d'être toujours innovants et créatifs au service des plus fragilisés par la vie.**

Je vous remercie d'avance de votre engagement à nos côtés.

Bernard Fleuriot  
Président du Conseil  
d'administration



## Les Chiffres clés de La Teppe

**37** millions de budget

**500** résidents

Des projets de développement  
estimés à **10 M€**

**500** salariés

Objectif de la campagne  
de mécénat : **3 M€**



## LA VIE DES PROJETS

### LE MÉCÉNAT À LA TEPPE DANS L'ADN DE L'ÉTABLISSEMENT

*Le Comte Louis de Larnage, fondateur de l'établissement a été le premier mécène de La Teppe, il a acheté le domaine en 1856.*

Maire de la ville de Tain l'Hermitage de 1849 à 1863, descendant d'une famille qui transmettait de génération en génération un remède à base de plantes pour l'épilepsie qu'elle distribuait tous les ans à Tain. Louis de Larnage a voulu amplifier son action au bénéfice des personnes souffrant d'épilepsie qui soit cachaient cette maladie ou bien étaient internées dans des asiles d'aliénés. Notre mécène s'empare d'une cause délaissée à l'époque. L'établissement ouvre ses portes et les patients affluent. Très vite les travaux à réaliser (réparations, agrandissements, construction des cuisines), les achats de mobilier et les salaires du personnel engloutissent l'argent des dons et une grande partie de la fortune du Comte de Larnage. Le comte assume presque seul les frais de l'établissement. Le père Etienne, Supérieur Général de l'Ordre des Lazaristes et des Sœurs de Saint Vincent convaincu de la justesse de la cause et de la valeur du travail, décide de racheter le domaine.

Les sœurs ont géré l'établissement jusqu'en 1975 date à laquelle elles ont légué le domaine et les activités à l'association « La Teppe ».



Louis Mure de Larnage et son fils Raymond

Différentes constructions ou rénovations seront prises en charge grâce à des dons et legs des pensionnaires et leur famille. En 1863, Charles Pelletier pensionnaire fortuné fait construire la chapelle. En 1918, un don du docteur Bregnat va permettre l'installation d'un



système électrique. Des dons de terres, d'immeuble ou d'assurance vie ont été effectués au profit de l'association. Les sœurs ont bénéficié très régulièrement de ce que l'on appelle aujourd'hui mécénat de compétence : aide à la gestion, comptabilité, conseils juridiques... Tous ces soutiens ont permis à La Teppe d'améliorer la qualité de sa prise en charge et les conditions de vie des personnes accueillies.





## ZOOM SUR L'INCLUSION SOCIALE

### L'INSERTION SOCIALE PASSE PAR LE TRAVAIL !

*Pour offrir de meilleures conditions de travail et ouvrir de nouvelles perspectives d'accompagnement et de missions.*

L'ESAT de l'Hermitage va réaliser des travaux d'agrandissement et de rénovation de ses bâtiments.

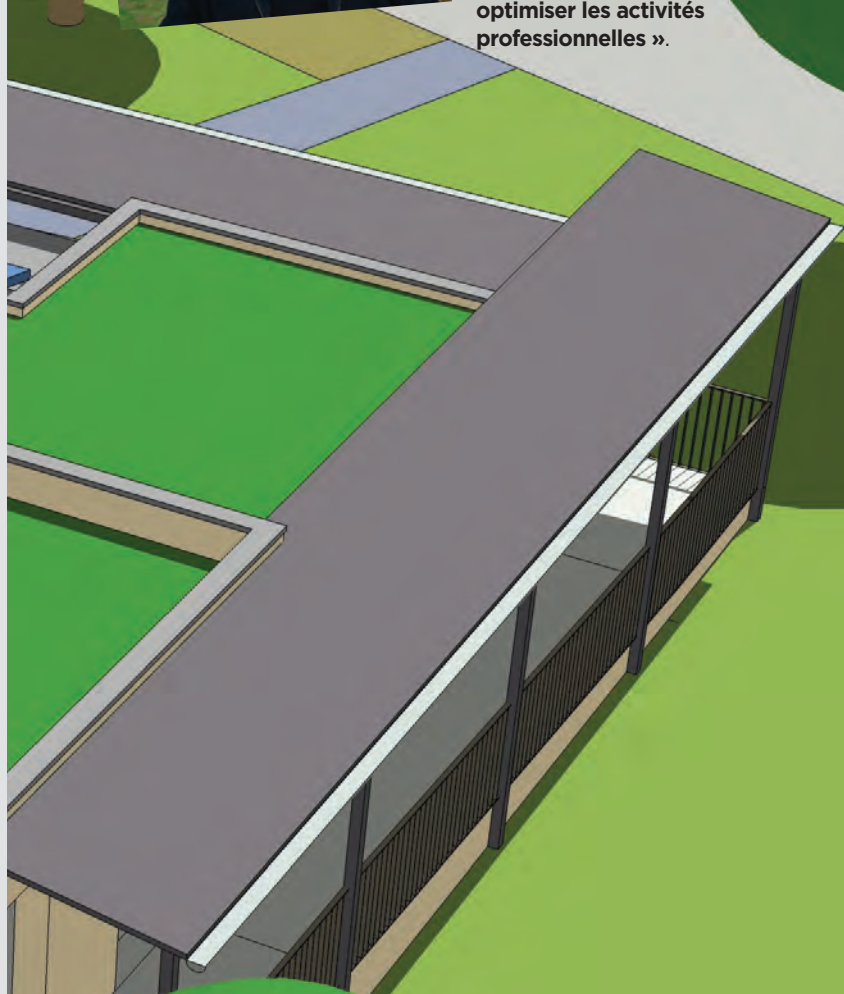
#### LES + DES TRAVAUX :

- Une nouvelle salle pour du conditionnement alimentaire
- Une salle pour l'écoute et le suivi
- Une rampe pour personne en fauteuil roulant
- Des vestiaires et sanitaires homme et femme séparés.

Le permis de construire a été déposé, le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2017.



Claude Ducourthial est le porteur du projet « Diversifier et optimiser les activités professionnelles ».



## AGENDA

### LA TEPPE REMERCIE CHALEUREUSEMENT SES PREMIERS MÉCÈNES

- Marie-Christine Andréani
- Philippe Foriel-Destezet
- La Caisse d'Épargne Loire  
Drôme Ardèche
- La Fondation de France
- La Fondation du LEEM
- L'Institut Mérieux
- La Maison M. Chapoutier

### « ÉPILEPSIE, NEUROLOGIE ET PSYCHIATRIE EN DIALOGUE. UNE HISTOIRE EN MOUVEMENT À LA TEPPE »

La Teppe organisera le 7 décembre prochain à l'attention de ses partenaires un colloque sur l'histoire de la prise en charge de l'épilepsie au sein de l'établissement.

Les intervenants de ce temps fort seront Stéphane Tirard, professeur des Sciences de la vie et de la médecine de l'Université de Nantes, et Karine Lejeune, docteur en Histoire de la médecine.

### PUBLICATION

La Teppe publiera un ouvrage sur 50 ans de dialogue entre la neurologie et la psychiatrie. Cet ouvrage coordonné par le Docteur Patrick Latour, neurologue à La Teppe, rédigé par Karine Le Jeune, chercheur en histoire de la médecine traitera du dialogue et des bonnes pratiques entre les neurologues et les psychiatres pour la prise en charge de l'épilepsie sur ces cinquante dernières années à La Teppe.

*Vous souhaitez commander l'ouvrage,  
contactez : [marianne.camus@teppe.org](mailto:marianne.camus@teppe.org)*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### SOUTENIR LES AMBITIONS DE LA TEPPE

*Vous souhaitez soutenir La Teppe et  
prendre part à des actions concrètes ?*

La Teppe est reconnue d'Intérêt général. Tout don que vous effectuez pour l'association vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt.

**ENTREPRISE :** Si vous effectuez un don au titre d'une entreprise, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don.

**IMPÔT SUR LE REVENU :** Si vous effectuez un don à titre personnel, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

**ISF :** Dans le cadre d'un partenariat avec une fondation reconnue d'utilité publique, vous pouvez également bénéficier de la réduction d'impôt ISF en faisant un don à La Teppe.

*Contactez-nous : [marianne.camus@teppe.org](mailto:marianne.camus@teppe.org)*



## CONTACT

Marianne Camus, Directrice mécénat - 06 25 36 07 35 - [marianne.camus@teppe.org](mailto:marianne.camus@teppe.org)